



Attention : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux de la DNACG.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

COMMISSION D'AIDE ET DE CONTROLE DES CLUBS FEDERAUX

RELEVÉ DE DECISIONS N°7 DES 03 ET 04 JUIN 2021

SAISON 2020/2021

Présents :

Benjamin SCHLICKLIN, Président

Thierry CHIRON, Christine LOMBARD, Philippe MANIEL, Félix MUTIO, Thibault PORTALEZ, Joris ROUGIER,
Robert VINCENT

Assistent :

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste et chargée de mission DNACG)

Du 3 au 4 juin 2021, la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux s'est réunie sur convocation régulière de ses membres au siège de la FFvolley et par visioconférence.

Elle a auditionné trois clubs convoqués, a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle de l'ensemble des autres clubs évoluant en championnat Elite au cours de la saison 2020/2021.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

AMIENS METROPOLE VOLLEY

- Préconisations ;
- Avertissement ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

VOLLEY BALL ARLESIEN

- Prise d'acte ;
- Avertissement ;
- Préconisation.

BEAUVAIS OISE VOLLEY BALL

- Avertissements ;
- Préconisations ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Préconisation ;
- Avertissement ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Préconisation.

STELLA EDU SP CALAIS

- Pénalité financière avec sursis ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Préconisations.

LOISIR INTER SPORT SAINT PIERRE CALAIS

- Pénalité financière avec sursis ;
- Préconisation ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

AL CAUDRY VOLLEY BALL

- Avertissement ;
- Préconisations ;
- Mise en demeure ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

AS CESSON ST BRIEUC

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Avertissements.

C.N.M. CHARENTON VOLLEY-BALL

- Pénalité financière avec sursis ;
- Prise d'acte de la relégation sportive du Club.

C.S.M. CLAMART

- Avertissement ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Préconisation.

US CONFLANS ANDRESY VOLLEY BALL

- Mise en demeure ;
- Avertissement ;
- Préconisation ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

STADE ATHLETIQUE SPINALIEN

- Préconisations ;
- Prise d'acte.

GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB

- Mise en demeure ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

VC MICHELET HALLUIN

- Avertissement ;
- Pénalité financière avec suris ;
- Mise en demeure ;
- Prise d'acte.

HALLUIN VOLLEY METROPOLE

- Pénalités financières avec suris ;
- Mises en demeure ;
- Avertissement ;
- Prise d'acte de la relégation sportive du Club.

HARNES VOLLEY BALL

- Mise en demeure ;
- Avertissement ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Préconisation.

VOLLEY CLUB HARNESIEN

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Avertissement ;
- Préconisation.

LEVALLOIS SPORTING CLUB VOLLEY BALL

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Avertissement ;
- Préconisations.

ASUL LYON VOLLEY BALL

- Mise en délibéré ;
- Mise en demeure.

UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF SECTION VOLLEY BALL

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Prise d'acte de la relégation sportive du Club.

MARSEILLE VOLLEY 13

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Prise d'acte.

A.S. MONACO VOLLEY BALL

- Avertissement ;
- Préconisations ;
- Prise d'acte de la relégation sportive de l'équipe masculine du Club ;
- Encadrement de la masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 concernant l'équipe Elite féminine.

NIMES VOLLEY BALL

- Pénalité financière ;
- Rétrogradation administrative.

PARIS UNIVERSITE CLUB VOLLEY BALL

- Rétrogradation administrative ;
- Avertissement ;
- Mise en demeure.

QUIMPER VOLLEY 29

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

REIMS METROPOLE VOLLEY

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Avertissement ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Préconisation.

SENS VOLLEY 89

- Pénalité financière avec sursis ;
- Préconisations ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

ENTENTE SAINT CHAMOND VOLLEY

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Prise d'acte de la relégation sportive du Club.

SRD SAINT-DIE VOLLEY-BALL

- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022 ;
- Avertissement ;
- Préconisations.

VOLLEY BALL STADE LAURENTIN

- Avertissements ;
- Préconisation ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF

- Pénalité financière avec sursis ;
- Mise en demeure ;
- Prise d'acte de la relégation sportive du Club.

VITROLLES SPORT VOLLEY BALL

- Levée d'une mesure prise à titre conservatoire ;
- Mise en demeure ;
- Avertissements ;
- Préconisation ;
- Encadrement de masse salariale au montant proposé pour la saison 2021/2022.

Benjamin SCHLICKLIN
Président de la CACCF

